

DECRET N° 86-72 du 3 Mars 1986

chargeant le Camarade Zul Kifl SALAMI,
Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé du Plan et de
la Statistique, de l'intérim du Camarade
Frédéric AFFO, Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération pour
compter du 24 Février 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985, portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

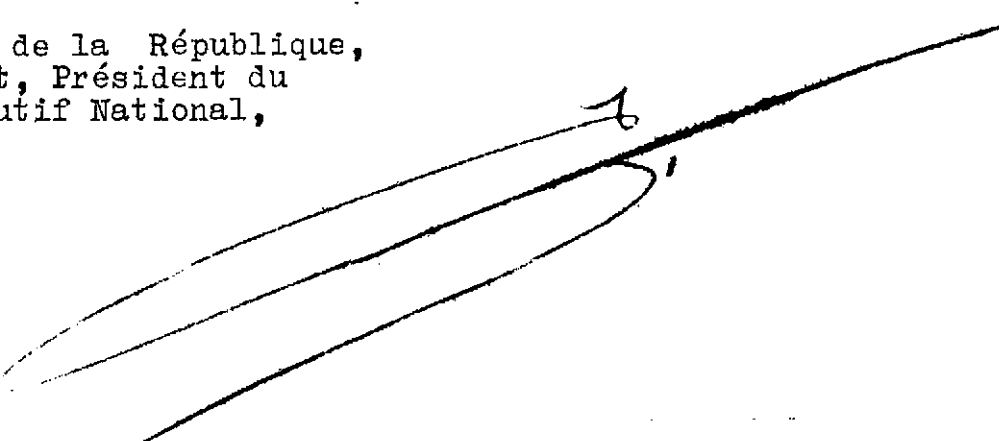
D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 24 Février 1986, le Camarade Zul
Kifl SALAMI, Ministre Délégué auprès du Président de la République,
Chargé du Plan et de la Statistique, est chargé de l'intérim du
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant
l'absence du Camarade Frédéric AFFO.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 3 Mars 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MAEC-
MPS 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-